



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carburants

Question écrite n° 11059

Texte de la question

M. Serge Poignant attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le retard pris dans la constitution du conseil d'administration du comité professionnel de la distribution de carburants. Or, le mandat des membres du conseil est arrivé à expiration en début d'année dernière et les membres de la nouvelle instance viennent tout juste d'être désignés. Dans l'article 6 du règlement intérieur du comité professionnel de la distribution de carburants, seul le conseil d'administration a la capacité de prendre des décisions pour le comité et en particulier l'aide au départ. Depuis un an, aucun dossier n'a pu être examiné, mais pour les garagistes partant en retraite le dégazage et la neutralisation des cuves ne peuvent avoir lieu sans l'aide apportée par le comité professionnel de la distribution de carburants. Aussi, pour une raison de sécurité, il lui demande si le prochain conseil d'administration peut se tenir le plus rapidement possible pour que les dossiers puissent être examinés sans tarder.

Texte de la réponse

L'interruption du fonctionnement du comité professionnel de la distribution de carburants (CPDC) était liée au renouvellement de son conseil d'administration. Le CPDC, quoique placé sous la tutelle de l'Etat, a le statut de comité professionnel de développement économique. A ce titre, sa gestion doit en être assurée par les organisations professionnelles. La reprise de ses travaux, indispensable à la continuation du processus d'allocation d'aides financières qui apportent un soutien opportun à un secteur en difficulté, nécessitait la restauration d'un consensus au sein des parties en présence. A la suite de négociations longues et délicates menées par les services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, ce résultat a été atteint. La première réunion du conseil d'administration du CPDC s'est tenue le 4 mars 1998, et l'attribution des aides reprendra, en conséquence, dans les prochaines semaines.

Données clés

Auteur : [M. Serge Poignant](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (10^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11059

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1275

Réponse publiée le : 6 avril 1998, page 1937